

Intitulé du poste : CHEF (FE) DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Cadre d'emploi recherché : Chef de service de police municipale (catégorie B)

Grades recherchés : Chef de service de police municipale ; Chef de service de police municipale ppal 2ème classe ; Chef de service de police municipale ppal 1ère classe

Temps de travail hebdomadaire : 37h

Contact :

Adresser CV et lettre de motivation (OBLIGATOIRE) à Ludivine Nortain

Fonctions générales : Chef de service Police Municipale

Missions générales

- Diriger et coordonner le service de police municipale
- Traduire les orientations de la collectivité en règlements et consignes opérationnelles
- Exercer les missions dévolues aux pouvoirs de police du Maire aux fins de veiller et d'assurer le maintien de la tranquillité, de la sécurité, le bon ordre et la salubrité publique

Activités et tâches

- Coordonner les activités de la police municipale avec le calendrier des événements et manifestations
- Prévoir, répartir, et adapter les moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme opérationnel
- Planifier et organiser les roulements du service
- Mettre en œuvre les activités du service
- Transmettre à l'autorité et à son équipe des points de situation (débriefings réguliers)
- Suivre le traitement des mains courantes et les rapports d'intervention
- Superviser la mise en œuvre des activités spécifiques (fourrières, objets trouvés, chiens dangereux)
- Contrôler l'application des règles relatives à l'armement et à l'habilitation des agents
- Participer aux réunions de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat
- Représenter le service de police municipale auprès des instances de concertation (CLSPD, cellules de veille)
- Etablir des rapports d'activité réguliers et le bilan annuel
- Suivre et évaluer la convention de coordination
- Définir les zones de surveillance et les modalités de patrouille
- Exercer les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté et la salubrité publique
- Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du maire, les lois et règlements de sa

- compétence
- Analyser rapidement une situation ou des événements imprévus
- Réaliser des enquêtes administratives
- Faire respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement
- Constater les infractions au code de la santé publique (propreté des voies publiques)
- Qualifier et faire cesser les infractions
- Etablir des procès-verbaux d'infraction
- Gérer la vidéo protection
- Participer à des missions de prévention aux abords des établissements scolaires et lieux publics
- Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur sur les voies publiques
- Signaler auprès de la Police Nationale les véhicules en défaut de stationnement
- Rédiger des comptes rendus, des rapports d'activité et de surveillance
- Analyser les demandes des usagers et apporter des réponses adaptées
- Appliquer la police des marchés
- Suivre les autorisations délivrées dans le cadre de l'occupation du domaine public
- Superviser les fêtes foraines et braderies (accueil, contrôle des papiers, attributions des emplacements)

Qualités et compétences requises

- Maîtrise du champ de compétences des différents acteurs de lutte contre l'insécurité (police municipale, gendarmerie, police nationale)
- Maîtrise des gestes d'urgence et de secours
- Connaissance, application et contrôle du pouvoir de police du maire sur son territoire
- Connaissance des règles et procédures en matière de rédaction et de transmission des écrits professionnels
- Connaissance des logiciels de bureautique et de gestion du marché hebdomadaire
- Autonomie dans l'organisation du service et des opérations : force de proposition vis-à-vis des élus
- Responsabilité des ressources humaines, financières et matérielles du service
- Respect de la déontologie
- Maîtrise de soi
- Grande disponibilité
- Rigueur et discernement dans les missions sur le terrain
- Sens du service public, discrétion
- Travail en équipe, par tous temps sur la voie publique
- Bonne condition physique exigée
- Permis B

Environnement du poste

- Travail en bureau, déplacements permanents sur son territoire de compétence
- Horaires irréguliers avec amplitude variables : soirées, week end, jours fériés
- Rythme de travail très variable en fonction des événements

Armement : catégorie D matraque, lacrymogène

Equipement : un véhicule + 2 VTT

Rémunération :

Traitement brut indiciaire + NBI

Indemnité spéciale de police + IAT

Heures supplémentaires récupérées 1/2 et payées
1/2

13ème mois/ Chèques déjeuner

Participation employeur mutuelle /COS

Source URL:<https://www.chateau-thierry.fr/offre-emploi/cheffe-de-service-de-police-municipale>